Envoyé en préfecture le 15/06/2020
Reçu en préfecture le 15/06/2020
Affiché le
ID : 019-200066744-20200610-202002144-DE

HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Délibération n°2020-02-14d

Réf. Nomenclature « Actes » : 4.11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Création d'un poste au grade de technicien principal 2ème classe (catégorie B) à compter du 1er septembre 2020

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	71
Pouvoirs	15
Votants	86

L'an deux mille vingt, le 10 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 juin 2020 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par l'ordonnance 2020-39 du 1er avril 2020.

Henri Granet est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents en visioconférence mesdames et messieurs les conseillers : Stéphane Brindel ; Nathalie Le Gall ; Catherine Nirelli ; Stéphane Peyraud ; Jean-Pierre Saugeras.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Anne-Marie Aubessard	à	Philippe Brugère	**Marc Bujon**	à	Pierre Chevalier
Sandra Delibit	à	Michel Buche	**Frédérique Fraysse**	à	Tony Cornelissen
Xavier Gruat	à	Pierre Chevalier	**Michel Lacrocq**	à	Jean-Marc Michelon
Daniel Mazière	à	Claude Bauvy	**Dominique Miermont**	à	Bernard Gaertner
Guy Monnet	à	Nicole Berthon	**Philippe Pelat**	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	**Sylvie Prabonneau**	à	Philippe Roche
Jean-Marc Sauviat	à	Mady Junisson			

- **Élus excusés :**

Maryse Badia ; Marine Belle ; Jean-Paul Bourre ; Robert Bredèche (représenté par Aline Chevalier) ; Geneviève Disdero ; Daniel Escurat (représenté par Daniel Joly) ; Baptiste Galland ; Alain Gueguen ; René Lacon ; Martine Leclerc ; Michel Lefort-Lary ; Martine Pannetier ; Daniel Poigneau ; Francis Roques ; Christine Rougerie ; Gérard Rougier ; Christophe Tur (représenté par Claude Davoine) ; Gérard Vinsot.

Envoyé en préfecture le 15/06/2020
Reçu en préfecture le 15/06/2020
Affiché le
ID : 019-200066744-20200610-202002144-DE

Délibération n°2020-02-14d

HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations du fonctionnaire ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs adopté par le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté le 12 décembre 2019 ;

Le président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de créer les emplois correspondants par délibération.

Considérant que les besoins du service nécessitent le recrutement à temps complet (35 heures) d'un(e) chef(fe) de service GEMAPI, eau et assainissement, catégorie B, au sein de la direction générale adjointe Environnement et aménagement de l'espace ;

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent, à compter du 1er septembre 2020, au grade de technicien principal 2ème classe relevant de la catégorie B, à temps complet, soit 35 heures, faisant fonction de chef(fe) de service GEMAPI, eau et assainissement au sein de la direction générale adjointe Environnement et aménagement de l'espace ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommés au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

A l'unanimité	
Votants	86
Pour	86
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 10 juin 2020

Le président,
Pierre Chevalier

Haute-Corrèze Communauté